Décision 26-DCC-41 du 02 février 2026

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Mapauto et Azur Autos par le groupe Pautric

Posted on: 02 février 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Pautric
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Société Mapauto
Société Azur
Autos

Lire

Le texte intégral de la décision
146.45 Ko